



SAINTONGE

Décision n° 643 / 2023  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la communauté des Communes décide de signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention pour le soutien à l'ingénierie, pour un chargé de mission tourisme 2023. Par conséquent, la Région attribue une aide de 2 083,33€ à la CDCHS. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Fait à Jonzac,

Le 20 DEC. 2023

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex**